

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 03 mars 2020

La séance ouverte à 19h30 et close à 20h45.

Ordre du jour:

- vote du compte administratif
- vote du compte de gestion
- affectation des résultats
- questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Jean Luc CLARISSE, Lucien DELANOY, Edmond PIERRON, Isabelle MILETTO, Gerard BALAVOINE

Absents : Caroline PUCHOIS, Vincent TRUFFIER, Nicolas DARLE

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation du résultat ont été validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Subvention Voyage scolaire à Paris (DE 2020 07)

La séance ouverte, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour le financement du voyage à Paris l'association ARPIG présente un devis définitif de 521 € / enfant soit 173,70 € par financeur et par élève.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime propose de financer ce voyage à hauteur 173,70 € /élève.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Tribunal administratif : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme VILLALA assigne la commune devant le tribunal administratif de Lille, suite au contentieux de mai 2017.

L'assistance juridique de notre assurance Groupama a désigné un avocat pour représenter la commune dans cette affaire.

Elections municipales : Mme le Maire donne à chacun le tableau des tours de garde et présente au Conseil Municipal la liste des candidats inscrits pour les prochaines élections municipales.

Fait à Noyellette, le 05/03/2020

N. VENDEVILLE, Maire

Mr CLARISSE J-Luc

Mr DELANOY Lucien

Mr PIERRON Edmond

Mme MILETTO Isabelle

Mr BALAVOINE Gérard

~~Mme PUCHOIS Caroline~~

ABSENTE